

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

la Société SAS PIQUAND TP  
dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR

Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.

Par arrêté préfectoral N°1283 du 8 août 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SAS PIQUAND TP dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00**, en mairie de Marsannay-le-Bois (21380),

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, seront déposées en mairie de Marsannay-le-Bois (21380) 2 bis rue du Levant, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture

- les lundis et mercredis de 15h30 à 18h00 et les vendredis de 9h à 12h.

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5561>

- sur le site internet de la préfecture :

- <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- sur un poste informatique en mairie de Marsannay-le-Bois, *siège de l'enquête*, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites : - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Marsannay-le-Bois (21380), *siège de l'enquête*, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

• <https://www.registre-dematerialise.fr/5561>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

[enquete-publique-5561@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5561@registre-dematerialise.fr)

• Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5561>

• Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Alain DUROUX, Commissaire enquêteur, en mairie de *Marsannay-le-Bois 21380, 2 Bis rue du Levant, siège de l'enquête* – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00.

• Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Monsieur Stéphane CHAIGNE  
SOCIETE D'EXPERTISE CARRIERES (SEC)  
tél.: 06.35.42.49.63  
mail : [stephane.chaigne-sec@orange.fr](mailto:stephane.chaigne-sec@orange.fr)

Monsieur Alain DUROUX, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,

► **Mairie de Marsannay-le-Bois 21380 - siège de l'enquête**

Mardi 24 septembre 2024 de 10h à 12 h  
Mercredi 2 octobre 2024 de 16 h à 18 h  
Samedi 12 octobre de 10 h à 12 h  
Jeudi 17 octobre 2024 de 16 h à 18 h  
Vendredi 25 octobre 2024 de 10 h à 12 h

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Marsannay-le-Bois où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5561>

LE PREFET  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef du Pôle adjoint environnement et urbanisme  
signé

Guillaume BROUILLARD